



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 12 février 2014

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, FEVRIER, FOURAY, GUERINET, TARTINVILLE, THION

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : MME BONNEAU – MM. BOUVARD, DONES, GUERIN, MAMEAUX, PACHOT, PIGNAULT, ROUSSEAU.

Autres personnalités : MMES CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, DALLOT, Présidente du Conseil de Développement, NOURY, conseillère DAT à la Région Centre.

Absents excusés :

Bureau : MM. GRILLON, GAUDET, HERVIEUX, HOUZE, LEGRAND, MALET, PICARD, VILLETTE

Comité consultatif et personnalités qualifiées : MM. RENUCCI

Autres personnalités : M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MMES DUBOIS, Député, M. PAGE, Trésorier.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 janvier 2014
- Contrat Régional de Pays :
 - o examen des dossiers de demande de subvention
 - o demande de mobilisation de l'enveloppe fongible
- SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour le site Internet
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau ainsi que Mmes CANETTE et NOURY. Elle excuse M. le Sous-préfet et Mme DUBOIS, Député, retenus par d'autres engagements.

Approbation du compte-rendu du bureau du 17 janvier 2014

Le projet de compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Aucune observation n'a été formulée.

Ne relevant pas de remarques en séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Dossiers Contrat Régional de Pays

Dossier « Diagnostic technique et financier sur l'accessibilité des personnes handicapées », Commune de Pithiviers-le-Vieil.

Mme BEVIERE rappelle que le dossier avait été évoqué au dernier Bureau, puisque la commune de Pithiviers-le-Vieil participe au groupement de commandes pour les diagnostics accessibilité sur la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais.

Les coûts pour chaque collectivité sont les suivants :

C. de communes Le Cœur du Pithiverais : 3 520 €

Commune de Dadonville : 2 620 €

Commune de Pithiviers : 1 810 €

Commune de Pithiviers-le-Vieil : 3 340 €

Chaque collectivité fait une demande de subvention.

Mme BONNEAU rappelle que la part financière concernant la ville de Pithiviers est assez faible car la commune a déjà réalisé une partie de ce diagnostic.

Pour la commune de Pithiviers-le-Vieil, le coût du projet s'élève à 3 340 € HT. La subvention demandée est de 2 672 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable sur ce dossier.

Mobilisation de l'enveloppe fongible

Mme BEVIERE précise que les modalités pour mobiliser des fonds sur l'enveloppe fongible ont changé. Un simple courrier à l'attention du Président de la Région Centre suffit, alors qu'une délibération était exigée jusqu'à maintenant.

Elle passe la parole à l'Agent de développement pour commenter le tableau de suivi de l'enveloppe fongible.

Afin d'être en adéquation avec les dossiers instruits par la Région, plusieurs mouvements sont ici répercutés. Il s'agit notamment de mettre à jour les montants pour les projets de voie douce de la commune de Chambon-la-Forêt, jugé inéligible, des aménagements qualitatifs pour la ZA d'Escrennes (M.O. C. de communes Beauce et Gâtinais) dans l'attente du chiffrage subventionnable exact, ou encore de projets instruits en fonctionnement mais passés en investissement (ex. AMO ZI de Bellegarde). Le projet de sentier pédagogique à Quiers-sur-Bezonde, scindé en deux modules (6 et 7), nécessite 11 700 € de fonds de l'enveloppe fongible.

Après ces différents ajustements le solde de l'enveloppe fongible (investissement) est de 51 850 € en investissement.

Le Bureau autorise la Présidente à demander la mobilisation de 11 700 € sur l'enveloppe fongible pour le dossier de Quiers-sur-Bezonde.

SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour la création d'un site internet

Mme BEVIERE explique que depuis l'approbation du SAGE, la création d'un site internet propre s'avère nécessaire pour rendre plus visible les modalités ou les actions du SAGE.

Le lien depuis le site internet du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais sera conservé. 3 devis ont été reçus. Il est proposé de retenir l'offre de la société Plaine d'Idées, basée à Tivernon, pour un montant de 3 879,17 € TTC (prix net, TVA non applicable. Article 293 B du CGI).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- ID en Campagne.

Mme BEVIERE rappelle que 4 initiatives ont été examinées par la Commission permanente régionale de janvier 2014. Trois ont été retenues :

- « Le Rucher école des villes et le rucher école des champs », initiative présentée par l'Association L'Abeille du Gâtinais, pour 10 095 €,

- « Des opéras minute 15, pour une sensibilisation à l'art lyrique », initiative proposée par l'Association Chant Plein Vent Musicavoz de Nibelle, pour 19 786 €,

- « Mémoire des corps – projet intergénérationnel autour de la danse », initiative proposée par l'association L'Antre-Loup de Pithiviers le Vieil, pour 25 950 €,

Cela représente un montant global de subvention de 55 830 €.

Elle rappelle que depuis fin 2013, il n'y a plus d'appel à projets avec une date butoir définie mais une sélection « au fil de l'eau ».

Mme CANETTE précise que le 4^{ème} projet (dossier de l'association CAP « création d'un système de distribution de produits locaux ») n'a pas été retenu car la lecture du dossier laissait entendre une démarche descendante et non pas une implication des gens de terrain, en l'occurrence les producteurs.

L'Agent de développement précise, en retour, que la démarche est au contraire ascendante et à l'initiative des producteurs. Le dossier sera revu et corrigé pour être présenté à nouveau.

- Appel à projets ADEME/Région Centre.

Mme BEVIERE présente brièvement cet appel à projets « Efficacité énergétique dans les bâtiments à rénover ». Les dossiers de candidature sont à adresser avant le 20 juin 2014.

- Projet d'action UDAF du Loiret.

Cette information fait suite à un contact entre l'UDAF et la Communauté de communes du Bellegardois. Mme BEVIERE demande aux élus s'ils ont été également contactés. La réponse étant négative, Mme BEVIERE précise les grandes lignes du projet. Il s'agit de mettre en place des permanences au sein de la Communauté de communes, cette dernière s'engageant à fournir du matériel pour accueillir les familles dans de bonnes conditions.

Des permanences existent déjà à Pithiviers et Malesherbes, mais sur des thèmes différents.

Mme DALLOT précise que ce projet semble être une nouvelle activité de l'UDAF.

- Information.

M. TARTINVILLE demande qu'une information soit faite aux collectivités et aux syndicats pour les futures modalités de désignation au Pays. Mme BEVIERE précise que cela était prévu mais que le Pays attend les documents officiels de la Préfecture.

Mme BEVIERE informe les élus que, sauf dossier urgent, il ne devrait pas y avoir de Bureau en mars pour cause d'élections. Le Bureau ne se réunira qu'après le premier Comité syndical suivant les nominations des délégués au Pays.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h25 et invite les élus à prendre part au Comité syndical.